



Manager de Proximité au HUB ?

Le 12 octobre dernier nous avons alerté la Direction sur les conditions de travail catastrophiques que subissait l'encadrement des pistes du C/E/S3.

Nous avons proposé à cette date la mise en place d'outils et de règles pour rétablir l'encadrement dans ses prérogatives et le minimum du droit du travail :

- **La possibilité de travailler dans des conditions décentes et dignes,**
- **La liberté d'expression**

Nos propositions ont été mises de côté et ce sujet n'a pas été traité, sans doute considéré comme peu important par une Direction peu sensible à l'avis (et la vie) de ses collaborateurs AMDE, LEADER, TSA, CEP ou chef de Pôle.

Aujourd'hui, les choses s'aggravent jour après jour, une méthode réservée jusque là, à la « piste » est en pleine expérimentation au « passage » et commence déjà à porter ses fruits...

Le manager de proximité qui devrait avoir le soutien de sa hiérarchie, est trop souvent désavoué; ce qui entraîne logiquement une perte de crédibilité auprès de ses équipes, un encouragement aux agitateurs et en définitive une perte totale de motivation.

Il suffit souvent d'appeler le N+3 pour contester une décision managériale, pour qu'elle soit aussitôt cassée sans autre forme d'explication.

La Direction qui dit « s'adapter » au dialogue social négocie en réalité des **règles de survie dans un monde de non-droit**, du moins pour ce qui est des droits des managers au travail.

Nous rappellerons à la Direction ses **obligations de résultats en matière de prévention des risques psychosociaux, de santé et sécurité au travail.**

Il est maintenant reconnu par le patronat que certains éléments de l'environnement de travail, parmi lesquels les modes de management ou le mode de fonctionnement de l'entreprise, pouvaient engendrer du harcèlement ou de la violence.

Pour prévenir ces dérives, l'entreprise a pourtant pris une position claire, spécifiant que **harcèlement, violence, humiliation, auxquels nous pourrions maintenant rajouter agression physique, sont parfaitement inadmissibles.** Elle doit maintenant passer des bonnes intentions contenues dans les accords aux actes au quotidien.

Il est temps d'agir car les managers de proximités, bien que dévoués à leur entreprise et très attachés à leur compagnie, sont de plus en plus en colère du fait de cette situation intolérable.

Les Délégués CFE- CGC seront à leurs côtés !

**Laurent BEHELLI - Guylaine FRANK - Karim GHEDDACHE
Jean Paul LOYNET - Frédéric MINOIS - Bruno NEGRE**

CFE-CGC Air France HUB -

Le Dôme - Bat 5 - 4ème étage - **BP 10201 - 95703 Roissy CDG Cedex**
Courriel : hub@cfecgcaf.fr - Tel 01 41 56 04 70 - Fax 01 41 56 04 79